

## Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 646/2016  
Date: 1 juin 2016  
Direction: Direction de l'instruction publique  
N° d'affaire: 731653  
Classification: Non classifié

### **Rapport d'information 2014 de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin aux membres de la Commission interparlementaire de la Convention scolaire romande ; comptes 2014, budget 2016.**

### **Prise de connaissance et proposition du Conseil-exécutif au Grand Conseil**

---

Le Conseil-exécutif, sur proposition de la Direction de l'instruction publique,

arrête :

- 1) Le Conseil-exécutif prend connaissance du Rapport d'information 2014 de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin aux membres de la Commission interparlementaire de la Convention scolaire romande ; comptes 2014, budget 2016.
- 2) Vu l'article 51, lettre a et l'article 52, alinéa 1 de la loi du 4 juin 2013 sur le Grand Conseil (LGC) ainsi que les articles 20 et 25 de la Convention scolaire romande du 21 juin 2007, le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de prendre connaissance du rapport.

Au nom du Conseil-exécutif  
Le chancelier:  
*Auer*



Destinataires :

- Grand Conseil
- Direction de l'instruction publique